



Département  
des Landes

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

ID : 040-224000018-20221221-PPA\_SAAD\_22\_66-AR



**Xavier Fortinon**

Président du Conseil départemental

Direction de la Solidarité Départementale

Pôle Personnes Agées

Réf. : PPA-SAAD-2022-66

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES**

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la convention du 17 décembre 2018 concernant le versement de l'APA à domicile sous forme de dotation globale signée entre le Président du Conseil départemental des Landes et la Présidente de l'Association Chalosse Tursan située 19 rue du Docteur Larquier 40700 HAGETMAU.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée à l'Association CHALOSSE TURSAN est fixé pour l'année 2023 à **202 200 €**.

**ARTICLE 2 :** Cette dotation sera versée mensuellement pour un montant de 16 850 €.

**ARTICLE 3 :** Toute modification de ce montant en cours d'année donnera lieu à un nouvel arrêté.

**ARTICLE 4 :** Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision auprès du tribunal inter-régional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié par insertion sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur adjoint de la Solidarité départementale, Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le **21 DEC 2022**

**X F. L.**

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Fax : 05 58 05 41 41  
Mél. : personnes.agees@landes.fr